

Cfdt:

Réponses à emporter

#RéponsesàEmporter

Aide au logement

À l'embauche, en cas de perte d'emploi, lors d'une mobilité professionnelle, les questions de logement sont au cœur de la vie quotidienne de tous les travailleurs. La CFDT agit pour sécuriser les parcours professionnels et résidentiels des salariés et améliorer leur cadre de vie. Tout salarié, quelle que soit la taille de son entreprise, peut bénéficier des services d'Action Logement, dont la CFDT assure la vice-présidence pour défendre les intérêts de tous les travailleurs.

De quels services pouvez-vous bénéficier ?

Selon vos besoins, vous pouvez bénéficier de différents services :

- **MOBILI-JEUNE** : pour les jeunes en alternance, une aide allégeant le budget logement (max 100 €/mois).
- **PRIME MOBILITÉ** : pour tous les salariés modestes, alternants et demandeurs d'emploi en insertion professionnelle, 1 000 € pour s'installer à proximité de son travail.
- **AVANCE LOCAPASS** : pour financer le dépôt de garantie sous forme de prêt.
- **VISALE** : la garantie-caution gratuite d'Action Logement qui sécurise le propriétaire en cas d'impayés.
- **MOBILI-PASS** : un service d'accompagnement sur mesure en cas de mobilité professionnelle.
- **CONSEIL SOCIAL ET AIDES FINANCIÈRES** : pour tous les salariés en difficulté (gratuit et confidentiel).
- **PRÊT ACCESSION** : pour l'achat de sa résidence principale ou d'un logement HLM.
- **PRÊT TRAVAUX** : pour l'amélioration, l'adaptation ou la rénovation énergétique de son logement.
- **LOUER POUR L'EMPLOI** : pour aider les propriétaires bailleurs qui rénovent leur logement et s'engagent à le louer à un salarié.

CRISE SANITAIRE

Sous l'impulsion de la CFDT, une aide exceptionnelle de 300 € maximum a été obtenue pour venir en aide aux salariés, y compris agricoles, confrontés à une baisse de revenus suite à la crise de la Covid-19.

Réponses à emporter

#RéponsesàEmporter

Une solution adaptée à chaque situation



Vous cherchez un logement ?

Selon vos revenus, faites une demande pour accéder à un logement avec Action Logement.

- **Dans le parc social :** rendez-vous sur la plateforme **AL'IN** (<https://al-in.fr/#/deco>) pour faire votre demande et connaître les logements disponibles en fonction de vos besoins et critères.
- **Colocation :** sur <https://www.actionlogement.fr/la-colocation> trouvez votre colocataire pour un loyer modéré et des frais partagés.
- **Dans le parc intermédiaire :** rendez-vous sur la plateforme **IN'LI** (<https://www.inli.fr/>) pour faire votre demande et connaître les offres disponibles.
- **En recherche d'un logement temporaire ?** Faites votre demande auprès d'**Action Logement** (<https://www.actionlogement.fr/les-residences-temporaires>) et bénéficiez d'un accompagnement sur mesure.



Des actions sur tout le territoire

Afin de répondre aux besoins des salariés au plus près des territoires, Action Logement développe une offre accessible, diversifiée et adaptée de logements sociaux, intermédiaires et temporaires.

De nombreux programmes nationaux sont financés par Action Logement sur tous les territoires métropolitains et ultramarins comme par exemple :

- **Aide Mobili-Pass** pour trouver un logement et s'installer rapidement en cas de mobilité professionnelle.
- **Ventes aux locataires d'HLM :** soutien à l'accession sociale à la propriété.
- **Action Cœur de Ville** pour revitaliser les centres-villes, améliorer le cadre de vie et soutenir le développement local.
- **Nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU)** pour réhabiliter des logements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- **PIV (Plan d'investissement volontaire, acte 2, février 2021)** pour répondre aux problématiques d'accès au logement et de maintien dans le logement amplifiés par la crise sanitaire.

Pour en savoir plus : www.actionlogement.fr

Pour la CFDT, l'accès et le maintien des salariés dans le logement est une priorité.

Rejoignez la CFDT pour renforcer son action.

D'autres organismes ou associations peuvent également vous accompagner dans votre recherche et dans le financement de votre logement : rapprochez-vous de la CFDT.

CFDT.FR



REJOIGNEZ-NOUS

CFDT.FR/ADHESION

